

DEMANDE DE DEVIS « RC PROFESSIONNELLE AÉRONAUTIQUE – AFFRETEUR »

Cette proposition ne peut pas concerner les aéronefs loués ou prêtés à des tiers ou exploités par l'assuré.

Merci de bien vouloir retourner ce document complété et signé par courrier ou par fax au +33 1 49 64 13 02

Conformément à l'Article L112 du Code des Assurances, la proposition d'assurance n'engage ni l'Assuré ni l'Assureur ; seul le contrat ou la note de couverture constate leur engagement.

→ Identification du proposant ou de l'assuré

Nom du Proposant/de l'Assuré :

Adresse :

N° de téléphone :

E-mail :

N° SIRET :

Code APE :

→ Généralités

Nom de l'assureur actuel :

Limite de garantie Responsabilité Civile actuelle :

Limites géographiques :

Date d'échéance de votre contrat actuel :

Nom des filiales à assurer et autres assurés additionnels :

→ Chiffres clés

Chiffre d'Affaires réalisé :

Chiffre d'Affaires prévisionnel :

Nombre d'affrètements réalisés au titre de l'exercice en cours :

Nombre d'affrètements prévisionnels :

Nombre de passagers transportés au titre de l'exercice en cours :

Nombre de passagers transportés en prévision :

Type d'appareils affrétés (VIP, Charter, etc.) :

Activité	Type d'appareils	Nombre de passagers
<i>Voyage d'affaires</i>		
<i>Vol en groupe</i>		

Type de vols : (Passagers / Cargo / Autres)

Si autres, Préciser :

Principales compagnies :

	Européennes	Internationales
<i>Voyage d'affaires</i>		
<i>Vol en groupe</i>		

Les compagnies répondent-elles aux exigences du Règlement Européen 785/2004 relatif aux minimas d'assurance ? OUI / NON

Quels sont vos principales destinations (continents) ? Donner les répartitions en %

Les contrats d'affrètement font-ils apparaître des clauses de renonciation à recours ? OUI / NON

Sinistralité sur les 5 dernières années :

Le proposant soussigné déclare que les renseignements qui précèdent sont à sa connaissance rigoureusement exacts et propose qu'ils servent de base à l'établissement du contrat qu'il peut souscrire.

Toute réticence ou déclaration intentionnellement fautive, toute omission ou déclaration inexacte entraîne, suivant le cas, les sanctions prévues aux articles L1 13-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

La proposition n'engage ni l'assuré, ni l'assureur ; seule la police ou la note de couverture constate leur engagement réciproque (art. L112-2 du Code des Assurances).

Le proposant dispose d'un droit d'accès et de rectification relatif à toute information le concernant, qu'il peut exercer en s'adressant au siège de l'Assureur.

Fait à _____ Le _____
en deux exemplaires dont un destiné au Proposant

POUR LE PROPOSANT
NOM ET QUALITÉ DU SIGNATAIRE